

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

24 octobre 2011

n°2011-10-24-06

OBJET :

**Projet de Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont
Lyon (POCL)**

L'an deux mil onze, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger JAMBUT, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2011.

Présents : Mrs CHOQUET André, JAMBUT Roger, MAILLOCHON Jean-Claude, PLANTUREUX Jean-Christophe, TOUZEAU Jean-Louis, VALLET James.

Excusé : TISSIER Hélène (pouvoir à VALLET James) et TOURATIER Philippe (pouvoir à PLANTUREUX Jean-Christophe)

Absents : GUILLOU Sophie et AUMAITRE Adrien

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	6	2	6	8	8	0

Le projet de ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendus possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroit, ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, le Commune de Mouhet, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et le Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la ligne LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin, du centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour copie conforme.

Le Maire,



Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 26/10/2011

Affiché le 27/10/2011

Le Maire,